



Assurance scolaire expertise suite à un accident

Par Visiteur

Bonjour

Ma fille s'est blessée lors d'un cours de sport. Elle a dû être opérée. Déclaration d'accident du collègue et moi auprès de la MAE. Un expert de la MAE a vu ma fille et a déclaré que son traumatisme était dû à une "prédisposition anatomique". L'orthopédiste qui suit ma fille n'est pas d'accord et a fait un certificat médical en ce sens en expliquant que c'est la pratique intensive du sport et la mauvaise réception lors d'un saut de ma fille qui est la cause du dommage. La MAE me répond que pour demander une contre expertise le chirurgien doit se déplacer au cabinet de leur expert, ce qu'il refuse de faire (j'habite Melun et lui, Neuilly sur Seine). Comment faire ? Les médecins ne peuvent-ils pas échanger par téléphone ? leur expert ne peut-il pas se déplacer lui ? la MAE en a-t-elle le droit ? J'ai besoin d'aide, sinon je vais m'asseoir sur 4000 euros !!!! Merci de votre aide

Par Visiteur

Bonjour,

La MAE me répond que pour demander une contre expertise le chirurgien doit se déplacer au cabinet de leur expert

C'est la première fois que j'entends ça! Je comprends pas pourquoi la MAE se formalise autant pour demander une contre expertise qui est pourtant une pratique courante.

Les médecins ne peuvent-ils pas échanger par téléphone ?

A en croire la MAE non, mais je ne vous cache pas que je ne partage pas du tout leur avis.

la MAE en a-t-elle le droit ?

En fait, une compagnie d'assurance n'est jamais obligée d'envoyer un expert sur les lieux. Cela dit, vous devez faire comprendre à la MAE une chose importante: C'est que si elle refuse de faire une contre expertise, vous serez dans l'obligation de saisir le président du Tribunal de grande instance, par un référé expertise afin de demander une expertise judiciaire.

Si cette expertise vous donne raison, vous pourrez tout à fait agir contre la MAE en paiement de ce qu'elle vous doit.

En l'état actuel des choses, la MAE ne fait que compliquer une situation ce qui est susceptible de lui causer un préjudice en cas de procès.

Essayez donc de négocier avec la MAE et si cela ne marche pas, rentrez en contact avec un avocat spécialisé afin qu'il diligente une procédure.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Merci de votre réponse. Pouvez-vous me dire quelle est la base juridique de vos affirmations, si je dois saisir le TGI ou le TI (car 4000 euros de préjudice) et en plus pas besoin de ministère d'avocat dans le second cas. Par ailleurs, combien me coûterait ce type de procédure et connaissez-vous un avocat spécialisé ???

Par Visiteur

Bonsoir,

Pouvez vous me dire quelle est la base juridique de vos affirmations

S'agissant de l'obligation pour l'assurance de réaliser une expertise, il n'y a pas de texte juridique. C'est justement ce défaut de base légale qui a conduit à mon affirmation consistant à dire que l'assurance n'avait aucune obligation d'y procéder.

Si cette expertise vous donne raison, vous pourrez tout à fait agir contre la MAE en paiement de ce qu'elle vous doit.

Ce sont les articles 1134 et 1147 du Code civil.

si je dois saisir le TGi ou le TI (car 4000 euros de préjudice)

Compétence du tribunal d'instance. Effectivement, l'avocat n'est pas obligatoire. Cela dit, il n'est pas toujours facile de rédiger une assignation si vous procédez à un référé expertise (article 145 du Code de procédure civile).

Par ailleurs, combien me coûterait ce type de procédure et connaissez vous un avocat spécialisé ???

Le prix dépend vraiment de chaque avocat. Evidemment, le tarif dépend également selon que la procédure s'arrête au stade du référé expertise ou s'achève après une audience sur le fond du tribunal d'instance.

Un référé expertise coûte généralement autour de 600 euros. Pour une audience au fonds, comptez pas moins de 1200 euros.

Si vous gagnez, vous pourrez toutefois demander à être remboursé de vos frais de justice (articles 695 et 700 du Code de procédure civile).

S'agissant d'un avocat spécialisé, afin de garantir notre indépendance, nous ne recommandons aucun avocat. Vous pouvez demander les coordonnées d'un avocat spécialisé en vous adressant directement au barreau de votre ville, ou en consultant les pages jaunes (avocat en droit civil, ou droit des assurances).

Bien cordialement.